

Fiche inscription Stage Vannerie sauvage

Important : Merci de nous retourner cette fiche d'inscription avec la charte signée, le tout accompagnées de votre règlement (2 chèques – montant divisé par deux, dont un sera encaissé avant le stage) à l'adresse suivante : Unis Vers Nature 131 rue Bergère ,Saint-Julien 39320 Val Suran. Votre inscription sera validée à réception de ces documents.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Numéro de téléphone (fixe et portable) :

Personne à prévenir en cas de problèmes (+ téléphone) :

Adresse mail :

Profession :

Loisirs, Hobbies, sport (en lien ou pas avec ce stage) :

Et, avez-vous déjà participé à un stage similaire (durée, organisme formateur...) :

Avez-vous des connaissances dans ces domaines (citez-les avec une note de 1 à 5 pour évaluer votre savoir-faire) :

Problèmes de santé particuliers, antécédents médicaux (allergie, intolérance alimentaire, asthme,...) :

Traitements médicaux :

Autorisez-vous l'utilisation des photos du stage dans le cadre d'unis vers nature (Facebook, blog, presse...) ?

Barrez la mention inutile OUI NON

Vos objectifs, motivations, attentes concernant ce stage :

Charte des stages de Vannerie sauvage

_Respecter l'autre et l'environnement (« savoir vivre »).

_Gérer ses déchets.

_ Limiter son impact sur le milieu (effacer les traces de foyer, traces de campement, lors du prélèvement de la terre, végétaux verts...)

_Respecter les règles de sécurité mises en place notamment avec le feu.

_Respecter et utiliser les techniques et consignes enseignées au fur et à mesure du stage.

_Signaler au plus tôt tout problème, stress, baisse de moral, blessure...

_Avoir des vêtements adaptés : vieux vêtements qui ne craignent rien et si possible en coton par rapport au feu, une liste est fournie.

_Respecter l'heure de rendez-vous, et nous signaler au plus tôt tout retard ou désistement (toute excuse sans justification valable pourra annuler votre inscription au stage). Prenez conscience qu'en cas de retard vous pouvez retarder l'ensemble du groupe et le bon déroulement du stage. En cas d'annulation, vous pouvez pénaliser un stagiaire non inscrit par manque de place.

Le stage est susceptible d'être modifié suivant les conditions climatiques exceptionnelles , il peut être reporté ou annulé en cas d'invalidité du moniteur à assurer le stage. Dans ces cas, il vous sera proposé soit de participer à une prochaine date ou d'être remboursé.

Unis Vers Nature s'engage à ne pas utiliser les informations personnelles en dehors des activités de l'association. Votre règlement fait preuve d'inscription, il doit nous parvenir avec votre fiche d'inscription avant la date du stage. Un premier chèque sera encaissé avant le stage, et le deuxième à son issue.

Si l'un des points de la charte précédente n'est pas respecté, à tout moment, nous pouvons annuler votre inscription au stage, vous renvoyer et votre cotisation vous sera rendue au prorata du temps passé.

Signature du stagiaire, avec les mentions « lu et approuvé » :